



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Restauration du clocher-porche de l'Eglise Sainte Elisabeth,
commune d'Attiches**

Date et heure limites de réception des offres :
Jeudi 12 novembre 2026 à 12:00

Commune de ATTICHES
45 rue Jean-Baptiste Collette
59551 ATTICHES

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Restauration du clocher-porche de l'Eglise Sainte Elisabeth, commune d'Attiches
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	3
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Défini par lot
	Durée / Délai	8 mois, période de préparation comprise
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement	4
2.3 - Variantes.....	4
2.4 - Variantes exigées	4
2.5 - Prestations supplémentaires éventuelles.....	5
3 - Les intervenants	5
3.1 - Maîtrise d'œuvre.....	5
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	5
3.3 - Contrôle technique.....	5
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	5
4 - Conditions relatives au contrat.....	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
5 - Contenu du dossier de consultation.....	6
6 - Présentation des candidatures et des offres	6
6.1 - Documents à produire	7
6.2 - Présentation des variantes exigées.....	7
6.3 - Visites sur site	7
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	8
7.1 - Transmission électronique	8
7.2 - Transmission sous support papier	9
8 - Examen des candidatures et des offres	9
8.1 - Sélection des candidatures	9
8.2 - Attribution des marchés.....	9
8.3 - Suite à donner à la consultation	11
9 - Renseignements complémentaires.....	12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	12
9.2 - Procédures de recours	12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Restauration du clocher-porche de l'Eglise Sainte Elisabeth, commune d'Attiches

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Maçonnerie / Pierre de taille
02	Charpente / Campanaire
03	Couverture

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
01	45262512-3	Maçonnerie de pierres de taille
02	45261100-5	Travaux de charpente
03	45261212-3	Travaux de couverture en ardoises

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante de la part des soumissionnaires n'est autorisée.

2.4 - Variantes exigées

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base et devront faire une proposition pour la variante exigée relative au lot suivant :

Lot	Code	Libelle	Description
02	Variante 1	Mise à la volée des cloches	Cf. article 3.7 du CCTP lot 2

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.



La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.5 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot(s)	Code	Libelle	Description
02	PSE1	Paratonnerre	Cf. article 3.5 du CCTP lot 2
03	PSE 1	Couvertines zinc	Cf. article 3.4 du CCTP lot 3
03	PSE 2	Système de collecte d'eau	Cf. article 3.5 du CCTP lot 3

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Agence VALERI Florian
62 rue de Douai
59000 Lille

Tél. : 03.28.36.07.97

Courriel : contact@agencevaleriflorian.com

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.3 - Contrôle technique

APAVE
Alice KIEDOS
17 Rue paul Dubrule 59810 LESQUIN
Tél : 06 75 83 85 56
Email : batimentnpdc@apave.com

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I sera assurée par :

APAVE
Emmanuel SICARD

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes, un par lot
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF), un par lot
- Le dossier graphique architecte
- L'attestation de visite
- DAT Plomb / Amiante
- RICT
- PGC

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Lot 1 - Qualibat 2183 - Restauration pierre de taille et maçonnerie du patrimoine ou référence similaire	Non
Lot 2 - Qualibat 2392 - Restauration de charpente du patrimoine ancien ou référence similaire	Non
Lot 3 - Qualibat 3193 - Couverture du patrimoine ancien ou référence similaire	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr , soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
L'attestation de visite	Non
Planning prévisionnel	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes exigées

Pour le lot 2, les candidats présenteront un dossier général "variante exigée. La variante sera chiffrée dans l'acte d'engagement, en complément de l'offre de base.

6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Une visite collective sera organisée le **Jeudi 29 octobre 2026 à 14h00** en présence de la Maîtrise d'œuvre.

Lieu de rdv : Eglise sainte Elisabeth – 17 rue de l'Eglise – 59551 ATTICHES

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marchespublics596280.fr>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Mairie ATTICHES

45 rue Jean-Baptiste Collette

59551 Attiches

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50
2-Valeur technique	50
2.1-Moyens humains - contraintes d'exécution des travaux	14
<i>2.1.1-Contraintes spécifiques identifiées par l'entreprise comme étant susceptibles d'affecter l'exécution des travaux</i>	<i>4</i>
<i>2.1.2-Dispositions envisagées pour traiter la (les) contrainte(s) spécifiques identifiées</i>	<i>4</i>
<i>2.1.3-Moyens humains dont dispose l'entreprise et ses éventuels sous-traitants pour réaliser les prestations + CV des intervenants</i>	<i>4</i>
<i>2.1.4-Sécurité et dispositifs de protection</i>	<i>2</i>
2.2-Moyens techniques dédiés	4
<i>2.2.1- Moyens en matériel, capacité moyen d'atelier et chantier</i>	<i>2</i>
<i>2.2.2- Expériences/Références sur édifices similaires</i>	<i>2</i>
2.3-Réponse technique et qualité des prestations proposées	22
<i>2.3.1- Description de la méthodologie de consolidation structurelle par tirants en fibre de verre et résine</i>	<i>8</i>
<i>2.3.2-Description de la méthodologie de ravalement des façades y compris remplacement des pierres et briques</i>	<i>8</i>
<i>2.3.3-Qualités des produits et systèmes proposés / fiches techniques adaptées</i>	<i>4</i>

2.3.4-Contrôle de la qualité de la prestation réalisée	2
3-Performances en matière de protection de l'environnement	4
3.1-Impact écologique et mesures environnementales prise par l'entreprise	2
3.2-Gestion des déchets liés au chantier	2
4-Planning prévisionnel d'exécution des travaux	6
4.1-Transmission d'un planning détaillé par tâche	4
4.2-Prise en compte de la coordination avec les autres corps d'état	2

Pour le lot n°02

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50
2-Valeur technique	50
2.1-Moyens humains - contraintes d'exécution des travaux	14
2.1.1-Contraintes spécifiques identifiées par l'entreprise comme étant susceptibles d'affecter l'exécution des travaux	4
2.1.2-Dispositions envisagées pour traiter la (les) contrainte(s) spécifiques identifiées	4
2.1.3-Moyens humains dont dispose l'entreprise et ses éventuels sous-traitants pour réaliser les prestations + CV des intervenants	4
2.1.4-Sécurité et dispositifs de protection	2
2.2-Moyens techniques dédiés	4
2.2.1- Moyens en matériel, capacité moyen d'atelier et chantier	2
2.2.2- Expériences/Références sur édifices similaires	2
2.3-Réponse technique et qualité des prestations proposées	22
2.3.1- Description de la méthodologie de restauration des charpentes et traitement	10
2.3.2-Description de la méthodologie de restauration des cloches et système de fonctionnement	6
2.3.3-Qualités des produits et systèmes proposés / fiches techniques adaptées	4
2.3.4-Contrôle de la qualité de la prestation réalisée	2
3-Performances en matière de protection de l'environnement	4
3.1-Impact écologique et mesures environnementales prise par l'entreprise	2
3.2-Gestion des déchets liés au chantier	2
4-Planning prévisionnel d'exécution des travaux	6
4.1-Transmission d'un planning détaillé par tâche	4
4.2-Prise en compte de la coordination avec les autres corps d'état	2

Pour le lot n°03

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50
2-Valeur technique	50
2.1-Moyens humains - contraintes d'exécution des travaux	14
2.1.1-Contraintes spécifiques identifiées par l'entreprise comme étant susceptibles d'affecter l'exécution des travaux	4

<i>2.1.2-Dispositions envisagées pour traiter la (les) contrainte(s) spécifiques identifiées</i>	4
<i>2.1.3-Moyens humains dont dispose l'entreprise et ses éventuels sous-traitants pour réaliser les prestations + CV des intervenants</i>	4
<i>2.1.4-Sécurité et dispositifs de protection</i>	2
2.2-Moyens techniques dédiés	4
<i>2.2.1- Moyens en matériel, capacité moyen d'atelier et chantier</i>	2
<i>2.2.2- Expériences/Références sur édifices similaires</i>	2
2.3-Réponse technique et qualité des prestations proposées	22
<i>2.3.1-Description de la méthodologie de mise en œuvre de la couverture ardoise compris raccords et finitions</i>	16
<i>2.3.2-Qualités des produits et systèmes proposés / fiches techniques adaptées</i>	4
<i>2.3.3-Contrôle de la qualité de la prestation réalisée</i>	2
3-Performances en matière de protection de l'environnement	4
<i>3.1-Impact écologique et mesures environnementales prise par l'entreprise</i>	2
<i>3.2-Gestion des déchets liés au chantier</i>	2
4-Planning prévisionnel d'exécution des travaux	6
<i>4.1-Transmission d'un planning détaillé par tâche</i>	4
<i>4.2-Prise en compte de la coordination avec les autres corps d'état</i>	2

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les deux candidats les mieux disants de chaque lot. Elles se dérouleront par phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marchespublics596280.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Lille

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire

59014 LILLE CEDEX CS 62039

Tél : 03 59 54 23 42

Télécopie : 03 59 54 24 45

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Lille

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire

59014 LILLE CEDEX CS 62039

Tél : 03 59 54 23 42

Télécopie : 03 59 54 24 45

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr